

SEANCE	9 juillet 2010 CG-4-2744
Direction Du Développement	Service de l'Office d'Insertion

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 ET DU BUDGET 2010

Créé par la loi du 31 mai 1990, avec initialement une dotation officielle de l'Etat, le FSL est depuis le 1^{er} janvier 2005 transféré aux départements. Le Conseil Général peut créer des fonds locaux pour l'octroi de tout ou partie des aides et en confier la gestion aux communes et établissements qui en font la demande.

AIDES ACCORDEES DANS LE CADRE DU FSL

- **Maintien dans le logement,**
- **accès au logement,**
- **fourniture d'eau, d'énergie et de téléphone.**

Ces aides sont attribuées directement aux bénéficiaires (locataire, sous-locataire, résident d'un hôtel meublé, d'un logement-foyer ou d'une résidence sociale, propriétaire occupant dans certains cas). Elles sont réservées en particulier aux personnes et aux familles sans logement, menacées d'expulsion sans relogement, hébergées ou logées temporairement dans des habitations insalubres.

Dans le département des Yvelines, la **gestion administrative, financière et comptable est confiée à la CAFY** et fait l'objet d'une convention triennale avec le Département (2009-2010).

BILAN D'ACTIVITE 2009

- 5 546 demandes examinées (chiffre en hausse de 11,08 % par rapport à 2008) et **5218 ménages aidés** ;
- **6 125 aides accordées (+ 6%)** pour un montant total de **2 937 615,41 € (+15%)**.
- 50,3% des ménages aidés ont un quotient social inférieur à **580 €** et **82,3%** inférieur à **860 €**.

Les subventions aux associations s'élèvent en 2009 à 1 523 272 € :

- Contre-garanties associatives : 11 associations ont bénéficié d'une décision pour un montant de **52 150 €**.
- Subventions au titre de l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) : 33 associations ont initié au cours de l'année de nouvelles mesures d'accompagnement social, pour un montant de **965 633 €**.
- ASLL dans le cadre de l'Accord Collectif Départemental (ACD) : le Département est signataire d'un protocole d'accord définissant pour la période 2007-2009 les modalités d'accompagnement social mobilisé au titre de l'ACD. A ce titre, le FSL finance des mesures d'accompagnement social global pour des ménages accédant à un logement : 2 associations ont reçu 126 800 € pour la mise en œuvre de 50 mesures.
- Subventions Départementales en direction de 3 associations mettant en œuvre des actions spécifiques à dimension départementale : Caplogy, Le Lien Yvelinois, et Pact-Yvelines.

PROPOSITIONS 2010

A noter : augmentation de 8% du budget « aides individuelles » en 2010 pour tenir compte notamment de l'augmentation des tarifs énergétiques.

Aides individuelles	3 196 800 €
Subventions aux associations	1 995 283 €
Frais de gestion	548 800 €
Autres provisions et dépenses	204 708 €
Autres provisions et dépenses	204 708 €
Remises gracieuses	31 000 €
TOTAL	5 976 591 €